



Conseil Municipal

Du
06/03/2009

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **02/03/2009**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

M Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
01**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2009
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2009
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE NEUF, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

Mlle WAII Mariam

Pouvoir donné à :

Ruissellement sur le plateau de Fanican
Point de situation du dossier
Lancement d'une consultation d'un bureau d'études

Rapporteur : Le Maire

Je vous rappelle que, suite aux problèmes de ruissellement que nous rencontrons depuis quelques mois sur le plateau de Fanican, vous avez par délibération du 24 septembre 2008, demandé l'assistance du Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux pour l'Aménagement du Durgeon et de ses affluents.

A la suite de cette démarche, plusieurs réunions de concertation se sont déroulées en mairie, notamment avec les exploitants des parcelles de terrain agricole concerné, la Chambre d'agriculture, le Président, le vice Président et un technicien du SMETA.

Deux préétudes ont été diligentées par le SMETA, en vue de déterminer de façon sommaire les causes de ces ruissellements et les orientations à retenir pour régler correctement ce problème.

- L'une à un Pédologue du GRAPE de Franche-Comté, M Christian BARNEOUD.
- L'autre à un Hydraulicien, M. Daniel SALOMON du Bureau d'étude HYDRAULICANA.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture a été sollicitée pour déterminer la faisabilité d'une suppression des cultures de printemps, ou une remise en herbe de ces parcelles.

Les rapports des ces spécialistes et la réponse de la chambre d'agriculture, vous ont été transmis avec la convocation à cette réunion et vous avez pu en prendre connaissance. (Annexés à la présente délibération)

Le bureau du SMETA, réuni le 3 mars dernier, a décidé de proposer au conseil syndical du 17 mars 2009, de ne pas donner une suite positive sur la prise de maîtrise d'ouvrage de l'étude demandée par la commune de Villeparois.

En revanche, le Président du SMETA, proposera de nous appuyer de façon informelle dans la conduite d'une telle étude.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet de délibération. (Annexé à la présente délibération)

Je vous rappelle également que ces ruissellements ont provoqué l'inondation de plusieurs pavillons situés en contrebas dans le lotissement communal « Aux Chailles » et à plusieurs reprises des dégâts sur les chemins d'accès à ces habitations.

Notre responsabilité, en tant que lotisseur, peut donc être engagée si un nouveau sinistre se produisait.

Au vu des démarches que nous avons entreprises, depuis plusieurs mois, il convient d'assurer nous même la maîtrise d'ouvrage de ce dossier afin de réduire, au plus vite les risques liés à ces ruissellements.

Les préétudes réalisées par le SMETA, et les différentes réunions de travail que nous avons provoquées avec le SMETA, la chambre d'agriculture et les exploitants agricoles me conduisent à vous proposer deux pistes de travail.

- L'une consistant à étudier la possibilité de réaliser dans un court délai des aménagements selon des techniques douces en vue d'améliorer la dispersion du flux hydraulique et la réduction des charriages.
Pour cette première action, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à négocier avec les propriétaires et exploitants de ces parcelles agricoles la mise en place de ces techniques et éventuellement la cession de terrains à la commune.
- L'autre piste de travail consisterait à lancer une consultation d'un bureau d'étude, en vue de définir les aménagements à réaliser, pour protéger les maisons du lotissement contre le risque inondation et d'en assurer la maîtrise d'œuvre.

Décision :

Exprimées	10	Contre :	0
Abstention :	0	Pour	10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux nécessaires à la réduction des ruissellements agricoles constatés sur le plateau de Fanican et à la protection des habitations du lotissement « Aux Chailles » contre le risque inondation.
- Approuve les orientations proposées par Monsieur le Maire
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour négocier avec les propriétaires et exploitants, la mise en place de techniques douces et d'éventuelles cessions de terrains.
- Sollicite l'aide du SMETA et de la Communauté de Commune de l'Agglomération de Vesoul pour assister la Commune de Villeparois dans la conduite de ces projets
- Confie à la commission communale chargée de l'aménagement du territoire, le suivi de ce dossier et la recherche de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS